

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 15 août 2012, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Guylain Chamberland, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Martin Lacasse, Saint-Charles-de-Bellechasse
M. Fernand Fortier, Sainte-Claire
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Vital Labonté, Saint-Malachie
Mme Suzanne Côté, Saint-Michel-de-Bellechasse
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Clément Vallières, Saint-Nérée-de-Bellechasse
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,
M. Christian Noël, directeur général adjoint

Absent : M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 150-12

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Vital Labonté,
appuyé par M. Guylain Chamberland
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 20 juin 2012
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
 - Simone Labbé (Show du Cancer)
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Conformités
 - 7.2. Adoption de règlements
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Correspondance supplémentaire
 - 8.3. Passion FM et commandite
 - 8.4. Programme financement piste cyclable (FAIC)
 - 8.5. Extension dépôt des rôles 2013
 - 8.6. Reconnaissance TASB
 - 8.7. Assurances collectives - Regroupement
 - 8.8. Comité conjoint – MRC/Desjardins
 - 8.9. Circonscription électorale fédérale
9. Matières résiduelles :
 - 9.1. Soumission – Tracteur sur chenilles
 - 9.2. Rapport travaux LET
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Rapport 2011 – Résolutions municipales
11. Dossiers :
 - 11.1. Mouvement du personnel
 - 11.2. CLP : Dossier Alain Bérubé
 - 11.3. Transport collectif
12. Procès-verbal :
 - 12.1. Comité de transport de personnes
13. Informations :
 - 13.1. Confirmation – Réservation chambres Congrès FQM
 - 13.2. Branchement à Internet
14. Varia :
 - 14.1. Politique Familiale
 - 14.2. Souper bénéfique Saint-Nérée

Adopté unanimement.

C.M. 151-12

3. PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2012

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 152-12

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES –
JUIN ET JUILLET 2012**

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Fernand Fortier
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de juin 2012, au montant de 757 909,41 \$ et celui des recettes pour le mois de juin 2012, au montant de 2 205 556,14 \$ soient approuvés tels que présentés.

2° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2012, au montant de 1 401 222,86 \$ et celui des recettes pour le mois de juillet 2012, au montant de 598 027,51 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

5. SHOW DU CANCER

Mme Simone Labbé s'adresse aux membres du Conseil pour les informer relativement à la deuxième édition du « Show du Cancer : Bellechasse s'implique » qui aura lieu samedi le 13 octobre au Centre communautaire de Saint-Lazare. À la suite d'une demande d'implication directe des élus, messieurs Michel Bonneau, Gilbert Vallières, Clément Vallières et Gilles Nadeau acceptent de relever le défi des « têtes rasées » lors de l'événement du 13 octobre prochain.

C.M. 153-12

6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement no 509-12 modifiant le règlement no 450-05 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 450-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 509-12 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 509-12 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 154-12

7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement no 512-12 modifiant le règlement no 451-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 451-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 512-12 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par Mme Suzanne Côté
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 512-12 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 155-12

8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 535-12 modifiant le règlement no 409-05 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 535-12 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 535-12 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 156-12

9. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement no 2012-589 modifiant le règlement no 2004-506 relatif au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2012-589 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Vital Labonté
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2012-589 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 157-12

10. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland a transmis le règlement no 04-2012 modifiant les règlements no 03-2003 et no 02-2011 relatifs au zonage de cette municipalité ;

ATTENDU que les règlements no 03-2003 et no 02-2011 ont déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 04-2012 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Bernard Morin
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 04-2012 de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

19 h 45 : Arrivée de M. Daniel Pouliot.

C.M. 158-12

11. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a transmis le règlement no 428-2012 adoptant un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) pour le secteur ouest du village ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 428-2012 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilbert Vallières,
appuyé par M. Fernand Fortier
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 428-2012 de la municipalité de Saint-Michel en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.159-12

12. AVIS DE LA CPTAQ / RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

ATTENDU la demande d'avis de la CPTAQ relativement au projet du MTQ d'acquérir trois parcelles de terrain de part et d'autres de la route du Président-Kennedy pour des fins de drainage et de passage ;

ATTENDU que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

1° d'informer la CPTAQ que le projet du MTQ d'acquérir des parcelles de terrain telles que décrites au plan AA-609-154-93-0480 est conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux règlements s'y rapportant.

2° de l'aviser également que ce projet, en regard des critères exprimés à l'article 62 de la LPTAAQ, est jugé recevable par la MRC puisqu'il s'agit d'améliorer la sécurité et la fluidité de cette route.

Adopté unanimement.

C.M. 160-12

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE MODIFICATION SHÉMA – AGRANDISSEMENT PÉRIMÈTRE URBAIN BEAUMONT, LA DURANTAYE, SAINT-VALLIER

Avis de motion est par la présente donné par M. Michel Bonneau qu'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de permettre l'agrandissement des périmètres urbains des municipalités de Beaumont, La Durantaye et Saint-Vallier sera présenté à une prochaine séance de ce conseil pour adoption donnant ainsi suite au projet de règlement no 2011-02 ayant fait l'objet d'une consultation publique.

C.M. 161-12

14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE MODIFICATION SCHÉMA – AGRANDISSEMENT PÉRIMÈTRE URBAIN SAINT-ANSELME

Avis de motion est par la présente donné par M. Martin J. Côté qu'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de permettre un agrandissement des périmètres urbains de la municipalité de Saint-Anselme sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil pour adoption, donnant ainsi suite au projet de règlement no 2011-03 ayant fait l'objet d'une consultation publique.

C.M. 162-12

15. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE MODIFICATION SCHÉMA – AGRANDISSEMENT PÉRIMÈTRE URBAIN SAINT-GERVAIS, SAINT-NAZAIRE

Avis de motion est par la présente donné par M. Clément Vallières qu'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de permettre l'agrandissement des périmètres urbains des municipalités de Saint-Gervais et Saint-Nazaire sera présenté pour adoption à une prochaine séance de ce Conseil, donnant ainsi suite au projet de règlement no 2012-02-01 ayant fait l'objet d'une consultation publique.

C.M. 163-12

16. CONSULTATION PUBLIQUE – FERME J. ARSENAULT INC.

ATTENDU le mandat confié par la municipalité d'Honfleur pour la tenue d'une consultation publique en relation avec une demande d'agrandissement de bâtiment d'élevage porcin sur la Ferme J. Arsenault Inc. de cette municipalité ;

ATTENDU que l'article 165.4.11 de la L.A.U. fait obligation à la MRC de donner suite à ce mandat et de tenir la consultation publique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

1° que soit tenue une assemblée publique de consultation le 6 septembre 2012, à compter de 19 h 30, à la salle Fleur de Lys située au 336, rue Saint-Jean, municipalité d'Honfleur, à l'intention des personnes intéressées par une demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin dans la municipalité d'Honfleur.

2° que la Commission de consultation soit composée de M. Hervé Blais, préfet, M. Guylain Chamberland, préfet suppléant et M. Marcel Blais, maire de la municipalité d'Honfleur.

3° que M. Gaétan Patry, directeur du service d'aménagement de la MRC, soit chargé de la préparation de cette consultation et du rapport de la consultation effectuée.

Adopté unanimement.

C.M. 164-12

17. RÉFORME ASSURANCE-EMPLOI

ATTENDU que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires ;

ATTENDU que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années ;

ATTENDU que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences ;

ATTENDU que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année ;

ATTENDU que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable ;

ATTENDU que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice ;

ATTENDU que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture ;

ATTENDU que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vital Labonté,
appuyé par M. Guylain Chamberland
et résolu

- 1° de demander au gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.
- 2° de demander au gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adopté unanimement.

C.M. 165-12

18. SIÈGE SOCIAL - UNICOOP

ATTENDU qu'Unicoop Coopérative agricole étudie la possibilité actuellement de reconstruire son siège social situé à Sainte-Hénédine ;

ATTENDU que sa clientèle se trouve principalement dans les MRC de Nouvelle-Beauce et Bellechasse ;

ATTENDU que les administrateurs considèrent des milieux urbains comme Lévis, Québec ou Ste-Marie pour s'établir pour les raisons suivantes :

- Difficulté de recrutement de main d'œuvre
- Expansion future de l'entreprise
- Soutien administratif et de gestion

ATTENDU qu'il y a aussi des facteurs à considérer comme :

- La proximité de la clientèle à desservir et la connaissance du milieu
- La facilité des déplacements dans notre région (absence de trafic)
- Les avantages concurrentiels qui peuvent être offerts à nos entreprises (coûts d'établissement, taxation, coût de la main d'œuvre et que certaines entreprises s'y développent bien avec du personnel qualifié)

ATTENDU que les milieux ruraux et leurs dirigeants sont plus tolérants que les urbains aux pratiques des activités agricoles et ne cherchent pas à limiter celles-ci ;

ATTENDU que par sa loi sur l'occupation du territoire le gouvernement appuie et veut soutenir le développement d'entreprise en région ;

ATTENDU que l'on doit faire savoir aux dirigeants de grandes entités des grandes villes, qui ne cherchent qu'à bonifier leurs objectifs de croissance et leurs valeurs au détriment du milieu rural, qu'il est possible de se développer et de vivre en région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

que la MRC de Bellechasse appuie la municipalité de Sainte-Hénédine pour que soit maintenu dans cette municipalité le siège social d'Unicoop ou à tout le moins, qu'il soit établi dans une municipalité rurale.

Adopté unanimement.

C.M. 166-12

19. SUBVENTION ANNUELLE RADIO BELLECHASSE

ATTENDU la demande de versement de 6 000,00 \$ inscrite aux prévisions budgétaires effectuées par le président de Radio-Bellechasse, M. Martin J. Côté ;

ATTENDU que lors de la préparation du budget, le versement de cette subvention avait été assorti d'une condition à l'effet que soit déposé un rapport financier démontrant que Radio-Bellechasse était en mesure de poursuivre ses opérations ;

ATTENDU que ce rapport financier n'a pas été produit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par Mme Suzanne Côté
et résolu

de maintenir la condition établie lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2012 à l'effet que la subvention de 6 000,00 \$ prévue pour Radio-Bellechasse soit versée suite à la présentation d'un rapport financier démontrant que cet organisme poursuivra ses opérations à moyen terme.

Le vote est pris sur la résolution

11 pour

8 contre

La double majorité étant respectée

Proposition adoptée majoritairement.

C.M. 167-12

20. CYCLOROUTE DE BELLECHASSE – FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC)

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par Mme Suzanne Côté
et résolu

1° que la MRC de Bellechasse autorise la présentation du projet d'*Amélioration et de remise en état de la Cycloroute de Bellechasse* à Développement économique Canada-Québec dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

2° que soit confirmé l'engagement de la MRC de Bellechasse à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

3° que la MRC de Bellechasse désigne M. Christian Noël, directeur général adjoint, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté unanimement.

C.M. 168-12

21. CYCLOROUTE DE BELLECHASSE – RÉPARATION DU PONCEAU AU KILOMÈTRE # 12.5

ATTENDU qu'un ponceau de 60 pouces de diamètre, situé à la hauteur du Kilomètre # 12.5 de la Cycloroute de Bellechasse près du rang de la Montagne à Saint-Anselme, devra bientôt être remplacé ou remis en bonne condition ;

ATTENDU que des travaux ont été effectués, en collaboration avec les employés de la municipalité de Saint-Anselme, pour sécuriser temporairement cette infrastructure ;

ATTENDU que ce ponton est situé sur le tronçon du Québec Central et que la MRC de Bellechasse a la responsabilité d'entretenir et de réparer tous les pontons faisant partie de ce tronçon ;

ATTENDU qu'il faudra, par la même occasion, redonner le profil original du cours d'eau qui constitue une branche de la rivière Boyer.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Mme Suzanne Côté
et résolu

d'autoriser les travaux qui devront être effectués à cet endroit d'ici la fin de l'année en cours s'il y a un danger pour les utilisateurs.

Adopté unanimement.

C.M. 169-12

22. EXTENSION RÔLES D'ÉVALUATION 2013

ATTENDU que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise l'organisme municipal responsable de l'évaluation de reporter l'échéance prévue du 15 septembre pour le dépôt des rôles d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilbert Vallières
et résolu

que les dépôts des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Nazaire (19015), Saint-Léon-de-Standon (19020), Saint-Malachie (19025), Saint-Damien-de-Buckland (19030), Saint-Lazare (19050), Sainte-Claire (19055), Saint-Henri (19068) et Honfleur (19070) soient reportés au plus tard au 1^{er} novembre 2012 comme le prévoit la Loi et d'en aviser le ministère.

Adopté unanimement.

C.M. 170-12

23. RECONNAISSANCE TASB - PAGSIS

ATTENDU qu'un plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'inclusion sociale (CPAGSIS) a été mis en place par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que l'application de ce programme a été confiée à la Conférence régionale des élus (CRE) ;

ATTENDU que la CRE de Chaudière-Appalaches veut mettre en place une instance de concertation des différentes MRC du territoire ;

ATTENDU la recommandation des différents organismes concernés par ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Guylain Chamberland
et résolu

1° que la Table Action Solidarité Bellechasse (TASB) soit reconnue par la MRC comme instance de concertation officielle pour le déploiement du programme SISCA sur le territoire de la MRC de Bellechasse.

2° que madame Guylaine Aubin, directrice de la Corporation de développement communautaire de Bellechasse, soit reconnue comme la porte-parole de la Table Action Solidarité Bellechasse pour ce dossier.

Adopté unanimement.

C.M. 171-12

24. REGROUPEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU la proposition formulée par l'UMQ de se joindre à un appel d'offres pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse, certaines de ses municipalités membres et des organisations diverses ont mis en place un regroupement d'assurance collective ;

ATTENDU que la gestion de ce groupe a été confiée à la MRC ;

ATTENDU les engagements que doit prendre la MRC avant de connaître les termes et conditions du contrat du futur gestionnaire ;

ATTENDU qu'il reste encore une période de 16 mois au contrat actuel ;

ATTENDU l'analyse faite de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

1° de faire savoir à l'UMQ que la MRC de Bellechasse et les municipalités participantes à son regroupement d'assurances collectives ne participeront pas au regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives.

- 2° de faire savoir à l'UMQ que la MRC de Bellechasse conserve un intérêt face à un tel regroupement dépendamment des conditions du contrat des professionnels retenus.

Adopté unanimement.

C.M. 172-12

25. COMITÉ INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ATTENDU l'orientation prise par la MRC de mettre en place un comité qui permettrait entre autres, d'avoir des échanges avec le Mouvement Desjardins.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Juliette Laflamme
et résolu

- 1° que soit créé un comité portant le nom de Comité des institutions financières.
- 2° que le mandat de ce comité soit :
- d'étudier avec des représentants du Mouvement Desjardins tout dossier touchant le mouvement et affectant ou pouvant affecter la MRC et ses municipalités.
 - de faire les recommandations appropriées au Conseil de la MRC.
- 3° que ce Comité soit un Comité avec rémunération.
- 4° qu'il soit composé des maires suivants :
- | | |
|------------------------|-------------|
| M. Hervé Blais, préfet | (secteur E) |
| M. Yvon Bruneau | (secteur A) |
| M. Fernand Fortier | (secteur B) |
| M. Gilbert Vallières | (secteur C) |
| M. Gilles Nadeau | (secteur D) |
- 5° que M. Clément Fillion, directeur général, agisse comme secrétaire du comité.

Adopté unanimement.

C.M. 173-12

26. CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE

ATTENDU que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales a déposé un rapport et vue du redécoupage des circonscriptions électorales fédérales ;

ATTENDU que la Commission suggère que la nouvelle circonscription se nomme Louis Fréchette ;

ATTENDU que ce Conseil juge qu'il est primordial que le nom de Bellechasse apparaisse dans l'appellation de la nouvelle circonscription électorale et ce, pour des raisons d'identité et de reconnaissance de la région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

1° de faire savoir à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales que la MRC de Bellechasse s'oppose à ce que la nouvelle circonscription proposée pour le territoire se nomme Louis Fréchette.

2° de lui faire savoir que le mot "Bellechasse" devrait apparaître dans le nom de la nouvelle circonscription.

Adopté unanimement.

C.M. 174-12

27. PASSION FM - COMMANDITE

ATTENDU la demande formulée par Passion FM pour l'obtention d'une commandite pour son super-bénéfice 20^e anniversaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Fernand Fortier
et résolu

d'octroyer une commandite de 1149.75 \$ (plan argent) à Passion FM pour son super-bénéfice 20^e anniversaire du 29 août 2012.

Adopté unanimement.

C.M. 175-12

28. FOURNITURE D'UN TRACTEUR SUR CHENILLES

ATTENDU qu'un appel d'offres relatif à l'achat d'un tracteur sur chenilles devant être utilisé au lieu d'enfouissement a été effectué conformément aux dispositions du Code municipal ;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé des soumissions avec les résultats suivants :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montants</u>
Hewitt Équipement Ltée	Avant taxes : 118 595.00 \$
Caterpillar Modèle D5K2LGP Année 2012	Avec taxes : 136 354.60 \$
Équipements Sigma inc.	Avant taxes : 131 000.00 \$
John Deere Modèle 650KLGP Année 2012	Avec taxes : 150 617.25 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Guylain Chamberland
et résolu

1^o que le contrat d'achat d'un tracteur sur chenilles soit octroyé à Hewitt Équipement Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 136 354.60 \$ taxes comprises et ce, suite à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 219-12 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2^o que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, les documents nécessaires à cette transaction.

Adopté unanimement.

29. TRAVAUX LET - SUIVI

M. Christian Noël informe les membres du Conseil que les travaux qui sont présentement en cours au LET se déroulent conformément à ce qui est mentionné dans le communiqué # 3 daté du 23 juillet 2012 qui a été posté dans tous les foyers de la municipalité d'Armagh.

M. Noël mentionne aussi que l'installation d'une quatrième torchère, au coût approximatif de 10 000 \$, a été autorisée dans la zone du LET qui a fait l'objet d'un recouvrement final à l'été 2008 étant donné que des émanations de H₂S s'échappent par les puits d'évacuation qui sont du côté Est à proximité de la zone touchée par les travaux.

C.M. 176-12

30. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – RAPPORT 2011

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

1^o d'approuver le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2011 tel que stipulé à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

2^o que ce rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

Adopté unanimement.

C.M. 177-12

31. EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le départ de Mme Sylvie Côté, technicienne en administration, pour un congé d'adoption ;

ATTENDU que Mme Côté était, entre autres, responsable de la gestion du contrat de vidange des installations septiques ;

ATTENDU le départ prochain de Mme Nathalie Rouleau, réceptionniste, pour un congé de maternité ;

ATTENDU que ces congés sont d'une durée de 1 an ;

ATTENDU l'annonce du départ à la retraite de Mme Adrienne Lacasse, adjointe administrative, à l'été 2014 ;

ATTENDU la proposition de réorganisation faite par la direction de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Clément Vallières
et résolu

1° que Mme Isabelle Bolduc, actuellement secrétaire à la MRC, soit nommée technicienne au service de gestion des eaux usées, et qu'elle soit classée : Classe 5, échelon 6 et ce, à compter du 20 août 2012.

2° que Mme Nathalie Rouleau, suite à sa décision, occupe le poste de secrétaire, avec la même classe et le même échelon de la structure salariale.

3° de confirmer l'embauche de Mme Guylaine Boies au poste de réceptionniste et qu'elle soit classée : Classe 4, échelon 4.

4° qu'une offre d'emploi pour le poste de secrétaire soit effectuée pour le remplacement du congé de maternité de Mme Rouleau au moment opportun.

Adopté unanimement.

C.M. 178-12

32. CLP – DOSSIER M. ALAIN BÉRUBÉ

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a été convoquée par la Commission des lésions professionnelles à une audition qui se tiendra le 2 novembre 2012 à la suite d'une contestation déposée par le représentant de M. Alain Bérubé qui avait remis sa démission en novembre 2008 en raison des problèmes de santé qui ne lui permettaient plus d'exercer son travail de mécanicien ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse se doit également d'être représentée par un avocat spécialisé en matière de santé et sécurité au travail.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

d'autoriser la direction à confier un mandat à un avocat qui représentera la MRC de Bellechasse lors de l'audition du 2 novembre 2012.

Adopté unanimement.

33. AJOUT HEURES DE TRANSPORT PAR TAXI - TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU le nouveau mode de fonctionnement du transport adapté proposé afin de diminuer le temps des trajets en minibus ;

ATTENDU que ce mode de fonctionnement nécessite l'ajout de 20 heures de transport par taxi pour le transport de travailleurs du transport adapté ;

ATTENDU la recommandation du comité de transport de personnes d'en faire une expérience pilote.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vital Labonté,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

- 1° que le directeur général soit autorisé à négocier de gré à gré avec différentes entreprises de taxi intéressées pour la fourniture d'un service 20 heures semaine pour une période maximale de 22 semaines.
- 2° que la meilleure proposition présentée soit retenue.
- 3° que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le contrat donnant suite à la proposition retenue.
- 4° que les affectations budgétaires nécessaires pour donner suite à cet ajout de contrat soient prises à même les surplus accumulés des services de transport adapté (12 438 \$) et de transport collectif (5 535 \$).

Adopté unanimement.

34. DÉPÔT PROCÈS VERBAL

Le procès verbal de la réunion du Comité de transport de personnes tenu le 26 juin 2012 a été déposé.

35. BRANCHEMENT À INTERNET

M. Clément Fillion remet un graphique illustrant la proportion des ménages possédant au moins un ordinateur, qui sont branchés à Internet ou à Internet haute vitesse, selon les types de région du Québec en 2009.

36. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

M. Gilles Nadeau s'informe au sujet des demandes qui ont été effectuées conjointement par plusieurs municipalités dans les dossiers de la Politique familiale et des aînés. Des annonces ont été faites récemment par la ministre Mme Marguerite Blais pour confirmer l'implication financière du gouvernement du Québec.

M. Guy Boudreau, responsable du dossier, sera interpellé à son retour de vacances pour vérifier si les demandes des municipalités de la MRC font partie des dossiers sélectionnés faisant l'objet des annonces de la ministre.

37. SOUPER BÉNÉFICE DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE

M. Clément Vallières remet une invitation concernant le 20e Souper-bénéfice de Saint-Nérée-de-Bellechasse qui se tiendra le 6 octobre prochain.

C.M. 180-12

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Martin J. Côté
et résolu
que l'assemblée soit levée à 22 h 25.

Adopté unanimement

Préfet

Secrétaire-trésorier